

Question sur les heures supplémentaires et surcharge de travail.

Par **logistic**, le 19/07/2022 à 20:17

Bonjour

Lorsqu'un agent est aux 39h payées 35 et que l'entreprise lui doit déjà des congés de l'année d'avant et de l'année en cours, l'entreprise peut elle lui demander de faire des heures supplémentaires en supplément (si elle l'empêche déjà de récupérer ses jours de congés des années antérieures et actuelles et ne lui paie pas non plus en le surchargeant ?).

Je souhaite savoir si il existe un texte de loi sur le sujet.
je suis non cadre et je fais déjà des heures supplémentaires (non déclarées) à cause de la volumétrie qui fait que c'est impossible dans le délai imparti et je travaille vite (ma manageuse elle même le dit).

Par ailleurs la drh nous a indiqué que les congés non pris sont perdus en fin d'année (alors qu'on nous empêche de les poser en nous surchargeant avec des objectifs irréalistes).

De plus, plus j'en fait plus on m'en demande.

Pouvez vous svp m'indiquer si il existe des articles de loi sur ce sujet.
Comment faire pour faire prendre conscience à mon manager qu'il y a des limites svp.

Merci par avance.

Par **Lorella**, le 21/07/2022 à 12:41

Bonjour,

[quote]
Lorsqu'un agent est aux 39h payées 35

[/quote]

Vous avez des RTT pour compenser ?

[quote]

peut elle lui demander de faire des heures supplémentaires en supplément

vous voulez dire faire plus de 39 h / semaine ? combien ? sont elles payées ?

je suis non cadre et je fais déjà des heures supplémentaires (non déclarées) à cause de la volumétrie qui fait que c'est impossible dans le délai imparti et je travaille vite (ma manageuse elle même le dit).

[/quote]

des heures supplémentaires (non déclarées) ? Qu'est ce que cela veut dire ? Vous effectuez ces heures de votre propre initiative ? ou à la demande de votre responsable ?

[quote]

Par ailleurs la drh nous a indiqué que les congés non pris sont perdus en fin d'année (alors qu'on nous empêche de les poser en nous surchargeant avec des objectifs irréalistes).

[/quote]

Votre employeur doit organiser le départ en congés de ses salariés. S'il refuse à chaque demande, il ne peut pas ensuite dire qu'ils sont perdus. Vous avez des preuves écrites de vos demandes et des refus ? Est-ce pareil pour vos collègues ?

A priori vous ne travaillez pas dans le secteur privé. Vous dites agent. Vous êtes sous statut de la fonction publique ? Si c'est le cas, je ne peux pas vous aider, ne connaissant pas ce statut et les démarches à suivre.

Pour le privé, voici ce que j'ai trouvé sur les congés payés refusés par l'employeur :

[quote]

Il appartient à votre employeur de prendre les dispositions nécessaires pour vous mettre en mesure d'exercer effectivement votre droit à congé.

Si vous n'avez pas pu prendre vos congés payés du fait de votre employeur, celui-ci devra vous permettre de prendre ces jours de congés à une autre date.

S'il ne vous permet pas de prendre vos congés payés, vous avez la possibilité de **saisir le Conseil de prud'hommes** afin d'obtenir des **dommages et intérêts en réparation du préjudice subi** (5).

Votre employeur encourt alors une **amende de 1.500 euros** (6).

Il lui appartiendra de démontrer devant le juge qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour vous permettre de prendre vos congés payés (7).

[/quote]

Par **logistic**, le **23/07/2022** à **00:35**

Bonjour,

Merci de votre retour.

Oui j'ai des RTT pour compenser mais ma manageuse m'empêche de les poser. On a un compteur où ils sont mis au fur et à mesure qu'ils sont acquis par la DRH . En ce qui me concerne quand je les demande ils sont largement acquis. Exemple j'ai un RTT de avril je l'ai posé sur le mois d'août avec quelques jours de CP. Donc je pense franchement ne pas abuser dans ma demande je ne le demande même pas en avance je l'ai acquis depuis longtemps. On ne peut même pas me dire si tu étais malade tu n'as pas encore terminé ton mois vu que c'est un RTT de mois antérieur.

Mais elle a toujours une excuse. Je n'ai pas vu ta demande je n'ai pas le temps...je dois la harceler pour avoir une réponse . Honnêtement j'ai même songé à partir à un moment car même pour mon boulot elle ne m'aide vraiment pas quand j'ai des questions elle ne répond pas à mes mails elle n'a jamais le temps quand c'est moi donc ce n'est vraiment pas drôle de travailler avec ce genre de manager.

Je sens qu'il y a une relation malsaine entre nous et je ne peux pas vous expliquer pourquoi elle fait ça mais je sais que ce n'est qu'avec moi . Une fois elle m'a dit qu'elle me trouvait trop réservée.

La DRH nous a dit à la fin d'année vous perdez les RTT si ils ne sont pas posés.

Ma manageuse me redonne toujours du travail en plus ce qui est une raison qui fait que je ne peux pas les prendre et après la drh nous dit si vous ne prenez pas vos RTT ils sont perdus. C'est un peu facile . Si on me rajoute tout le temps des nouvelles tâches et qu'on me dit il faut tout faire sinon je ne te donne pas tes jours je ne trouve pas ça normal.

J'ai un périmètre . mais elle m'en a rajouté des nouveaux dernièrement suite à la démission d'un collègue. dans mon équipe on est plusieurs dans ce cas mais elle ne fait pas ça avec les autres pour les RTT. On a l'impression que c'est une faveur qu'elle octroie.

Disons que c'est un peu pervers dans la façon dont c'est fait. Elle ne le fait pas par écrit c'est verbal. Par exemple elle va dire je n'ai pas vu ta demande après comme par hasard elle aura oublié ou sera débordée alors que mon collègue lui demande parfois un vendredi pour le lundi et elle le valide sans problème. mais quand c'est moi même si je demande longtemps à l'avance elle me fait galérer. Donc j'ai commencé à mettre un chef au dessus d'elle en copie et il ne comprend pas car elle ne se conduit pas pareil quand nous sommes seules ou quand il est là. C'est comme si elle avait "un double visage". (elle n'a pas du tout aimé que je le mette en copie) et donc à chaque fois je suis obligée de faire un écrit de tracerje ne trouve pas ça normal.

>des heures supplémentaires (non déclarées) ? Qu'est ce que cela veut dire ? Vous effectuez ces heures de votre propre initiative ? ou à la demande de votre responsable ? Ma manageuse me charge. En début d'année elle revenait me redonner du boulot et je lui ai dit stop car j'en avais trop. Je lui ai dit : je suis non cadre déjà tu me dois des jours de l'an dernier que tu ne me permets pas de poser en plus tu me redonnes toujours du travail qui m'oblige à faire des heures supplémentaires (vu qu'on me met en plus des délais) et elle m'a dit "on en est tous là c'est normal d'en faire" (alors qu'une de mes collègues qui est ancienne m'a dit que je n'avais pas à en faire).

Je travaille avec quelqu'un qui ne se montre pas sous son vrai jour en présence d'un chef ou si il n'y a que moi et elle .J'aimerais que mon N+2 voit comment elle est réellement en dessous pas juste la façade qu'elle veut faire croire qu'elle est.

Une personne de mon équipe est censé être mutée dans un service connexe et le responsable m'avait demandée si j'étais intéressée et elle m'a demandée ce que j'en pensais et comme je ne voulais pas me prononcer j'ai dit une réponse du genre je ferais comme l'entreprise veut et elle m'a dit tu te rends compte de ce que ça me fait ? Je trouve cette phrase très étrange et bizarre pour un manager et franchement pas normal. Je n'ai pas d'affinité avec elle et je pense même qu'elle me déteste. Moi en tout cas je suis très mal à l'aise face à cette relation toxique .

Une fois j'ai eu droit à "moi je suis en fin de carrière" et quand je me défends elle sous entend que comme elle est chef elle a raison.

Je ne suis pas fonctionnaire mais mon entreprise dépend du droit public car ils font des marchés publics.

Merci.

Par **Lorella**, le **24/07/2022** à **11:54**

Bonjour

[quote]

Je ne suis pas fonctionnaire mais mon entreprise dépend du droit public car ils font des marchés publics.

[/quote]

Un établissement de ce style : EPA ? ou EPIC ?

<https://www.vie-publique.fr/fiches/20247-etablissement-public-administratif-epa-industriel-et-commercial-epic>

[quote]

Une personne de mon équipe est censé être mutée dans un service connexe et le responsable m'avait demandée si j'étais intéressée et elle m'a demandée ce que j'en pensais et comme je ne voulais pas me prononcer j'ai dit une réponse du genre je ferais comme l'entreprise veut et elle m'a dit tu te rends compte de ce que ça me fait ? Je trouve cette phrase très étrange et bizarre pour un manager et franchement pas normal. Je n'ai pas d'affinité avec elle et je pense même qu'elle me déteste. Moi en tout cas je suis très mal à l'aise face à cette relation toxique .

[/quote]

En effet c est étrange. Si ce poste vous intéresse, posez votre candidature, mais officiellement, envoyer une lettre de motivation avec CV. Ne laissez pas cette opportunité vous filer entre les doigts. Montrez votre enthousiasme à ce responsable de service. Si vous vous contentez de dire «je ferais comme l'entreprise veut», cela démontre une personnalité sans ambition, docile, qu on peut manipuler à sa guise. Ne vous étonnez pas ensuite des problèmes que vous rencontrez. C est vous qui décidez de votre parcours professionnel. J ai l impression que vous avez une dette envers votre manager actuel. C est comme si elle vous avait fait entrer dans cet établissement.

Par **Lorella**, le **24/07/2022** à **11:54**

Vos heures sont enregistrées par une badgeuse ?

Par **Lorella**, le **24/07/2022** à **11:58**

Vous avez combien de journées RTT par an ?

Par **Lorella**, le **25/07/2022** à **17:55**

Bonsoir,

Article du 21/07/2022 de Juritravail

Harcèlement managérial : 5 solutions pour que ça cesse

https://www.juritravail.com/Actualite/harcelement-managerial-5-solutions-pour-que-ca-cesse/ld/2429?utm_medium=email&utm_source=newsletter&utm_campaign=SAL_30_2022&utm_medium=medi

Le service des RH doit pouvoir intervenir en tant que médiateur, mener une enquête pour comprendre les causes de cette situation conflictuelle. Elles peuvent être objectives ou subjectives. Ceci doit amener au dialogue et à la résolution du problème.

Par **logistic**, le **25/07/2022** à **23:09**

Bonjour Lorella

Merci de vos réponses et de vos recherches et liens.

un Epic oui.

>Si vous vous contentez de dire «je ferais comme l'entreprise veut», cela démontre une personnalité sans ambition, docile, qu'on peut manipuler à sa guise.

Sur ce point justement à l'époque où je cherchais un travail j'ai eu une recruteuse qui m'a dit vous êtes calme mais comment c'est si vous êtes en colère ? J'avoue je n'ai pas compris pourquoi un recruteur peut se poser ce genre de questions et l'intérêt que j'aurais à me mettre en colère.

En simulation d'entretien avec une RH elle m'avait dit ça peut faire peur à un recruteur le fait que vous dites trop facilement oui. Pourquoi ? Pourtant les employeurs en général n'aiment pas les gens qui font des vagues et après ils nous reprochent de ne pas être ce genre de personne ?

Ma manageuse m'a souvent reprochée d'être trop réservée. A une période elle a commencé à me marcher dessus et m'a fait quand même souffrir au final. Ceci fait que c'est arrivé à un point où je l'ai envoyée balader "poliment" car j'en avais ras le bol et elle était très étonnée car elle m'a dit qu'elle ne s'y attendait pas. Mais elle l'avait cherchée car il en faut vraiment beaucoup pour que j'envoie quelqu'un "balader" . D'ailleurs au début elle était agressive quand je me suis défendue ce jour là . Disons que je n'aime pas les gens agressifs et violents ceci fait qu'en temps normal je ne cherche pas les conflits car je n'aime pas ça.

Je m'investis je fais mon travail consciencieusement. une collègue ce midi m'a dit qu'elle était contente que je lui ai expliquée une tâche et ça m'a fait plaisir de l'aider. Je pense qu'on n'est pas en entreprise pour mettre les gens en difficultés on est là pour travailler ensemble donc je ne vois pas l'intérêt de mettre les gens en galère. Personnellement ça ne m'intéresse pas de mettre des batons dans les roues d'autrui je trouve ça complètement stupide. Et donc j'aimerais que ma manageuse aie le même système de valeurs que moi et quand elle me fait

galérer pour avoir un pauvre RTT je n'ai pas l'impression qu'elle soit super honnête. Je ne lui vole rien et on a toujours l'impression qu'elle me fait une faveur alors que c'est un droit .Quand cest le chef du dessus qui valide (quand elle est absente) je n'ai jamais eu ce genre de probleme. Le problème vient d'elle.

Elle ne fait pas ça avec mes autres collègues je suppose car la majorité ason age.

>J ai l impression que vous avez une dette envers votre manager actuel. C est comme si elle vous avait fait entrer dans cet établissement.

Pour avoir ce job il y avait une annonce j'ai postulé dessus et ensuite j'ai passé des entretiens mais je ne connaissais ni l'entreprise ni de gens dans cette entreprise ni ma manageuse. Par contre ma manageuse me fait culpabiliser quand je veux poser mes jours et donc j'ai du mal à les demander. Comme si je ne les méritais pas....

Oui je pointe dans un compteur mes heures.

Ca doit faire une 12aine de récupérations d'heures. Ce qui me dérange ce n'est pas le congé en lui même c'est encore plus le fait de sentir qu'elle ne me respecte pas ce qui ne m'aide pas à avoir confiance en moi.

Merci

Bonne soirée

Par **Lorella**, le **26/07/2022** à **10:56**

Bonjour,

ok je comprends. Vous êtes plus jeune (en âge et aussi en ancienneté) que les autres collègues et votre manageuse. Par rapport à ce que je lis, je devine beaucoup de conflits de valeurs. Ce problème relève de la DRH comme je l ai expliqué plus haut. Le mieux pour vous serait de changer d équipe.

Revenons au droit du travail. Concernant les heures supplémentaires, elles doivent être payées même si non demandées explicitement par votre manageuse.

[quote]

La Cour de cassation a la même position concernant les relevés de pointage des heures enregistrées dans un logiciel informatique mis à disposition par l'employeur. Avec un tel système de pointage, l'employeur ne peut pas ignorer qu'un salarié effectue des heures supplémentaires. Sans intervention pour demander au salarié l'arrêt des heures supplémentaires, les juges déduiront que vous avez donné votre accord tacite à la réalisation de ces heures supplémentaires.

[/quote]

<https://www.editions-tissot.fr/actualite/droit-du-travail/remuneration-les-heures-supplementaires-enregistrees-par-un-logiciel-de-pointage-sans-l-accord-explicite-de-l->

[employeur](#)

Il existe plusieurs cas où le salarié peut refuser d'effectuer des heures supplémentaires. Notamment le fait de ne pas les rémunérer.

<https://www.roussineau-avocats-paris.fr/heures-supplementaires/avocat-obligation-heures-supplementaires/#:~:text=Le%20salari%C3%A9%20a%20le%20droit,la%20contrepartie%20obligatoire>

Par **logistic**, le **26/07/2022** à **23:12**

Bonjour Lorella

Merci pour vos différents retours c'est sympa de votre part de m'aider. Je vais lire vos autres articles pour voir comment faire pour que ma manageuse agisse autrement.

Récemment on a appris en réunion qu'une collègue avait démissionné. Elle était en arrêt depuis 3 mois pour burn out. La DRH a également laissé partir son assistante qui a démissionné sans rien derrière et l'alternante qui est arrivée il y a 2 mois nous a dit qu'elle partait dans 1 mois. La DRH ne se bat même pas pour garder son staff.

Depuis la fin de l'année dernière, il y a énormément de turn over et de burn out lié à des départs en retraite non remplacés ou démissions ce qui a créé une réorganisation et de la surcharge sur une partie des employés. D'autres personnes ne font pas leur boulot et ne sont jamais inquiétés. Et ceux qui travaillent on leur demande toujours plus. Ceci fait qu'à un moment face à ce manque de reconnaissance les gens qui s'investissent en ont marre car non seulement on demande toujours aux mêmes mais en plus si on se trompe on va nous pointer la moindre erreur alors que le laxiste qui traîne on ne lui dit rien à lui.

Coté direction, le directeur a dit pour la collègue qui est partie après son burn out "bon elle est partie c'est la vie" (et hop on passe au suivant et on recommence). Il y a quand même pas mal d'arrêts de travail ici. Comment ça se fait qu'il n'y a jamais d'enquête sur tous ces arrêts de travail ? La plupart du temps je remarque que les gens en arrêts démissionnent après. Je pense juste qu'ils en profitent pour chercher un autre boulot mais je suis étonnée qu'il n'y ait pas un genre de commission qui s'interroge quand dans une entreprise les arrêts de travail se multiplient. ce n'est pas normal quand même.

Merci.

Par **Lorella**, le **27/07/2022** à **13:43**

Bonjour

Non ce n'est pas normal tous ces arrêts de travail, burn-out, démissions. Cela montre un grand malaise. C'est aux gens de tirer la sonnette d'alarme, via les représentants du personnel, la DRH, la médecine du travail. L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité des salariés.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2210#:~:text=L'employeur%20doit%20veiller%20%C3%A0,sont%20con>

L'employeur doit prendre des mesures pour assurer la sécurité et protéger la santé mentale et physique de l'ensemble des travailleurs sur leurs postes de travail.

Actions de prévention des risques professionnels

L'employeur doit mettre en place des actions de prévention des risques professionnels portant sur les points suivants :

Risques psychosociaux tels la surcharge de travail, agression et violence interne et/ou externe

Par **logistic**, le **29/07/2022** à **13:49**

Bonjour

Je profite de ma pause repas pour vous indiquer la suite de l'histoire.

On a eu une réunion d'équipe. Lors de cette réunion mes collègues qui font le même job que moi) se sont plaints d'être débordés et ont demandé qu'on embauche un intérimaire.

Ma manageuse a indiqué que ce n'était pas possible .

Une collègue a alors indiqué qu'elle en avait marre car nous portons en fin de chaîne en plus le poids des erreurs du reste de la chaîne en permanence (c'est toujours de la faute de la fin de chaîne et ma manageuse n'est pas franchement dynamique pour nous défendre pour être honnête) elle excuse beaucoup la direction de la non embauche.

De plus à chaque réunion on nous indique qu'il faut toujours plus de résultats. En fait il faut toujours faire plus et à un moment on ne peut pas tout faire en 2 minutes j'ai des collègues en amont qui refont le travail car je leur dis en aval qu'il manque des choses

Par ailleurs la direction semble complètement déconnectée du monde réel. En effet ils nous ont déjà planifié plein de réunions pour la rentrée . J'aimerais savoir comment on peut travailler si on nous rajoute autant de réunions il y en a trop alors qu'on est déjà noyée sous le boulot et en plus ces réunions à part celle de services les autres sont une perte de temps et nous empêche de produire car on perd plein de temps tout le monde le dit.

Une fois j'ai même été incorporée dans une réunion ca ne me concernait même pas. Est ce que je peux refuser de participer à une réunion qui ne me concerne pas sans avoir de problème ? j'ai pointé la chose et le chef ici semble être un adepte du concept de "réunionite

aigue". Honnêtement il y a un problème de cohérence. On ne peut pas demander aux agents de surproduire si de l'autre côté on les envoie dans des réunions qui ne les concernent même pas !

Merci.

Par **Lorella**, le **29/07/2022** à **14:36**

[quote]

Une fois j'ai même été incorporée dans une réunion ça ne me concernait même pas. Est-ce que je peux refuser de participer à une réunion qui ne me concerne pas sans avoir de problème ?

[/quote]

Demandez à votre responsable si votre présence est obligatoire en disant que vous avez beaucoup de travail. Faites-le par écrit bien sûr. Il vous faut une réponse écrite.

[quote]

Lors de cette réunion mes collègues qui font le même job que moi) se sont plaints d'être débordés et ont demandé qu'on embauche un intérimaire.

Ma manageuse a indiqué que ce n'était pas possible .

[/quote]

Si surcharge de travail, manque de main d'œuvre, arrêts de travail, burn-out, démissions, il est évident qu'il faut recruter. Mais si vous continuez à faire des heures supplémentaires non rémunérées, la direction approuve. À vous de voir. Je vous ai donné toutes les informations à ce sujet.

Par **logistic**, le **04/08/2022** à **05:31**

Bonjour Lorella

Le problème est que le PDG de l'entreprise aggrave la situation en indiquant que je peux tout faire aux agents en amont. Donc couverts par lui ils abusent et me demandent de tout traiter vite sauf que j'ai au moins une 20aine d'interlocuteurs (tous me demandent de tout faire en urgence alors qu'eux ont le droit de prendre leur temps pour faire les choses).

Le PDG a le droit lui de partir en congés (les agents non visiblement). Les agents en amont

travaillent toujours en retard et sont plusieurs. Moi je suis toute seule pour tout gérer. Je gère de nombreux départements et ça fait trop et honnêtement ce n'est pas un volume d'un employé non cadre seul mais de 2.

En effet je ne peux pas tout faire. Tout le monde me dit que c'est urgent. Je pars en congés ce jeudi soir. Dans le cadre de mon travail je fais des autorisations d'engagements entre autres et seulement quand ils sont validés je fais le paiement. Ça doit être validé par une chaîne. Je n'ai même pas le temps de faire valider par ma hiérarchie que je devrais déjà avoir payé. Je ne suis pas une machine.

Pouvez vous me dire svp comment faire l'inspection du travail ne répondait pas hier et avant hier je pense qu'ils sont en congés car on est en aout.

A qui je peux demander d'intervenir étant donné que la drh ne veut pas embaucher donc elle ne sera pas de mon côté. que la direction (président) est dingue (tous mes collègues se sont plaints de lui en réunion en disant que + on en faisait plus il en demandait). Alors que lui met des semaines pour faire les signatures en temps normal. donc il demande aux autres de faire beaucoup alors que lui n'en est pas capable.

Et ici les syndicats ne sont pas des vrais syndicats dans les syndicats ce sont des membres du staff rh ou de fonctions dirigeantes donc clairement pas en faveur des employés.

Je vais voir si ma collègue du CSE est là je souhaite demander une alerte CSE sur la volumétrie . Je n'ai pas l'impression que mes collègues aient autant de boulot . Je pense que ma manageuse espère me faire craquer.

Je ne dors plus je ne me sens pas bien .Ca ne va pas du tout. Je voudrais démissionner mais je vis seule et j'ai besoin de mon salaire. Je ne pense pas que mon entreprise acceptera une rupture conventionnelle car ils sont pas très honnêtes.

Et ça va me prendre du temps de trouver ailleurs. Je ne sais pas combien de temps ça va mettre. Auriez vous des conseils svp ?

Ma manageuse n'a pas du tout apprécié le fait que je pointe la problématique des congés lors de mon entretien annuel (la problématique est vraie) et du coup elle n'est pas trop de mon côté en ce moment.

En entretien annuel elle a marqué je confirme

-la surcharge de travail (c'est marqué donc par écrit par ma manageuse dans un document "officiel" qui est l'entretien annuel).

- que l'amont travaille toujours à la dernière minute et met la pression à l'aval

Elle m'a même dit ici si tu donnes la main ils te prennent le bras - tu es en train de te faire bouffer. Je lui ai demandé de m'appuyer. Elle m'a dit de traiter selon les dates mais comme le président lui de son côté en a rien à faire et dit oui (facile de s'engager pr les autres ce n'est pas lui qui doit faire autant de volume). C'est qqn de malhonnête.

Je ne sais pas si vous vous rendez compte mais ma manageuse a confirmé mes propos. Tout ce que je dis est noté dans mon entretien annuel par écrit. Preuve que je dis la vérité

c'est marqué par mon manager quoi.

Donc j'ai bien un commencement de preuve sur l'abus de la volumétrie qui émane de ma manageuse. A partir de ce document et j'ai aussi en preuves les demandes faites par mail (tout est noté urgent et en grand nombre) .

Je ne suis pas une machine . Je ne vais pas trouver tout de suite un travail. J'aurais besoin de temps pour ne pas tomber dans une boîte qui pourrait être pire. Auriez vous des conseils pour ne pas retomber sur une entreprise similaire svp?

Svp pourriez vous me donner des conseils pour trouver une entreprise saine.

Merci par avance.

Par **Lorella**, le **04/08/2022** à **18:52**

Bonjour,

[quote]

Contactez l'inspection du travail

En tant que salarié, vous pouvez contacter l'inspection du travail :



Si vous rencontrez des difficultés dans le cadre de votre travail (durée du travail,

congés rémunération ...)



Si vous êtes victime de harcèlement (moral ou sexuel) ou de discrimination ;



Si vos conditions de travail sont délétères ;



Si vous constatez un risque pour votre santé ou votre sécurité sur votre lieu de travail.

L'employeur doit afficher, l'adresse et le numéro de l'inspecteur du travail compétent dans les locaux normalement accessibles aux travailleurs.

[/quote]

<https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/contacter-inspection-du-travail/article/contacter-l-inspection-du-travail-ou-repondre-a-vos-questions-sur-le-droit-du-376881#:~:text=Appelez%20le%2006%20000,renseignements%20en%20droit%20du%20travail>

Vérifiez chez vous, il doit y avoir une permanence téléphonique certains jours entre telle heure et telle heure. La réception au bureau est sur RDV. Dans ce cas, présentez-vous avec tous les documents utiles (contrat de travail, avenant, bulletin de paie, votre compte rendu d'entretien annuel...) - préparez un mémo pour ne rien oublier à dire.

Par **Lorella**, le **04/08/2022** à **19:19**

[quote]

Je ne dors plus je ne me sens pas bien .Ca ne va pas du tout. Je voudrais démissionner mais je vis seule et j'ai besoin de mon salaire. Je ne pense pas que mon entreprise acceptera une rupture conventionnelle car ils sont pas très honnêtes.

[/quote]

pour cela, en plus de la consultation de votre médecin traitant, il faut contacter la médecine du travail - voir coordonnées affichées dans l'entreprise. Vous pouvez solliciter un rdv de votre propre initiative.

[quote]

Tout salarié peut demander à voir le médecin du travail, sans risquer une sanction de son employeur.

[/quote]

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/5-questions-reponses-sur-la-sante-au-travail>

Les possibilités de rupture du contrat de travail :

- démission - simple et facile à mettre en oeuvre, mais alors vous ne serez pas éligible pour bénéficier d'une ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) de Pôle Emploi.
- rupture conventionnelle : votre employeur est libre d'accepter ou de refuser ; il doit vous verser une indemnité de rupture - vous êtes éligible à l'ARE
- inaptitude déclarée par la médecine du travail à ce poste ou tout autre poste dans l'entreprise - dans le 1er cas, vous devez recevoir une proposition de reclassement ou dans le 2nd cas vous êtes licenciée pour inaptitude. L'employeur doit vous verser une indemnité de rupture. Vous êtes éligible à l'ARE.

Par **Lorella**, le **04/08/2022** à **19:21**

[quote]

Je ne sais pas si vous vous rendez compte mais ma manageuse a confirmé mes propos. Tout ce que je dis est noté dans mon entretien annuel par écrit. Preuve que je dis la vérité c'est marqué par mon manager quoi.

[/quote]

C est du pain béni pour vous.

Par **Lorella**, le **04/08/2022** à **19:29**

[quote]

Auriez vous des conseils pour ne pas retomber sur une entreprise similaire svp?

Svp pourriez vous me donner des conseils pour trouver une entreprise saine.

[/quote]

C est le bouche à oreille, la réputation.

A tester

<https://www.glassdoor.fr/Avis/index.htm>

<https://gowork.fr/>

<https://fr.indeed.com/cmp/Mon-Entreprise/reviews?fcountry=ALL>

Après c est l intuition que l on a en entretien. C est pourquoi il faut poser des questions. Selon les réponses, mais aussi les questions posées, on peut deviner l ambiance. Mais ce n est pas garanti 100 %.